



Abonnement téléphonique Coriolis

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **00:44**

J ai souscrit un abonnement telephonique fin aout 2005 chez le prestataire Coriolis, au mois de septembre 2006 j ai demenage a Argenteuil ou je n avais plus de reseau chez moi. Je les ais appele a plusieurs reprises au service clientele pour leur signaler le probleme et eux m ont dit qu ils feraient le necessaire, mais sans succes. j ai bloque les prelevements dans l attente de leurs nouvelles, sans reponse. Ma ligne a ete restraite puis desactivee au mois de decembre, ce meme mois ou les factures mensuelles ont cesse d arriver. je les ais rappelle debut mars pour savoir ce qu il en etait, on m a affirme que le contrat avait ete resilie fin janvier. Suite a cet appel j ai reçu un courrier comprenant les mois de forfait restant jusqu en aout 2007. j ai, dans le courant de cette meme semaine derniere reçu une derniere mise en demeure de paiement amiable de la somme de 1500 eur sous 48h par un cabinet de recouvrement puis 6j apres une seconde lettre de ce meme cabinet me signalant ma mauvaise foi et me mettant de nouveau en demeure de regler 1650 eur sous 48h avant saisie de mes biens par huissier. Je suis en deplacement a l etranger pour 3 mois depuis debut mai et n ais pas la possibilite de consulter mon courrier toutes les semaines. Le fait est que je n ais eu aucune demande de reglement de la part de coriolis a ce jour hormis des factures classiques precisant l avancement de mon solde, ni aucune relances de leur part avant ces 2 mises en demeure successives. est ce legal de faire appel a un cabinet exterieur sans envoyer de relance a un client et quels sont mes possibilites d action? d avance merci.

Par **numa06**, le **18/01/2009** à **09:34**

bonjour,
j'ai également un problème avec Coriolis et j'ai reçu une mise en demeure d'huissier.
j'ai été victime d'une escroquerie et je refuse de leur verser un rond.
j'aimerais connaître la suite et finalité de votre histoire svp, merci par avance !

Par **numa06**, le **18/01/2009** à **09:35**

bonjour,
j'ai également un problème avec Coriolis et j'ai reçu une mise en demeure d'huissier.
j'ai été victime d'une escroquerie et je refuse de leur verser un rond.
j'aimerais connaître la suite et finalité de votre histoire svp, merci par avance !

Par **Mobile38Coriolis**, le **23/03/2012** à **22:40**

Bonjour,

Où en êtes vous suite à votre soucis avec Coriolis?

Je suis dans une situation similaire:

- abo souscrit par mon entreprise pendant des années avec un forfait de type A au prix de 100€/mois

- je peux recupere la ligne à mon nom. Je contacte coriolis qui m'envoie un dossier. Je specifie que je prends un abo B au prix d'une 30aine d'euros, mais qui passe par un autre reseau que le type A (ca je l'apprend par la suite après avoir reçu une premiere facture du montant du forfait de type A

- je les contacte au telephone pour leur dire qu'il y a un probleme. Ils disent qu'ils vont rectifier l'erreur mais que ca peut prendre du temps ce changement de forfait. Je recois alors une facture pour 2 mois de forfait de type A. Je leur dit que c'est une erreur, etc...

Ils disent que je dois bloquer le prelevement car il est deja programmé.

- je m'execute et là ils me menacent. Je leur dit donc que je resilie mon contrat qui n'a jamais existé en fait car ils ne m'ont jamais renvoyé l'exemplaire signé par eux: j'avais juste envoyé le dossier complété par moi et ils devaient me renvoyer un exemplaire apres leur accord. Or je ne l'ai jamais reçu et ma demande n'a jamais été appliqué.

- Ils m'envoient une facture s'elevant au 21 mois restants!

Je m'oppose au prelevement et je recois une mise en demeure de payer. C'etait en 2009.

- Je fais un R avec AR pour expliquer ce que j'ai decrit plus haut, etc....

- je recois il y a un an, un courrier d'un huissier de justice me demandant de rappeler un numero avec aucune info. Je perds ce courrier.

- je recois il y a qq jours un courrier du meme huissier me disant qu'une saisie va etre effectué sur mes meubles pour non paiement d'une dette envers coriolis.

Que me conseillez vous?

Cordialement,
Paul